© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Forums pour les consommateurs

Information sur un test urinaire thc

Par Profil supprimé Posté le 18/02/2021 à 21h12

Bonsoir, je voudrait avoir un petit renseignement s'il vous plaît

Voilà suite à une suspension de permis j'ai du réaliser une analyse d'urine pour passer en commision médical J'ai eu les resultat ce jours et je ne comprend pas tout sur les résultat il y est marquer taux de positivité 50ng/ml (taux inferieur a 50ng/ml négatif)
Hors je suis a 51ng/ml cela et t'il grâve ? En sachant que sa fait déjà un moment que je n'ai pas fumer cela peut être possible d'avoir ce taux en sachant que je côtoie régulièrement des personnes qui fume a coter de moi?

Es que je vais me faire recaler a la visite médical? En sachant que tout le reste et bon ainsi qu'un avis favorable au test psychotechniques ?

Merci

2 réponses

Moderateur - 19/02/2021 à 10h14

Bonjour Duckhunting,

Même si 51 ng/ml c'est très peu au-dessus du seuil conventionnel de détection de 50 ng/ml, cela reste au-dessus et cela peut justifier, oui, que la commission médicale repousse la restitution de votre permis. D'ailleurs je crois que les commissions médicales exigent pour la plupart un taux à zéro !

Le seuil de 50 ng/ml a été défini par consensus par les experts en toxicologie pour écarter le risque de "faux positifs" dont fait partie la situation que vous décrivez de côtoyer régulièrement des fumeurs de cannabis et de respirer leur fumée. Donc ce résultat n'est pas uniquement le reflet du fait que vous côtoyez régulièrement des fumeurs de cannabis. Il est aussi dû au fait que vous étiez vous-même un consommateur. En d'autres termes il ne s'est pas déroulé assez de temps depuis votre arrêt pour obtenir un résultat "négatif" et probablement le fait de côtoyer en continu des fumeurs de cannabis a dû ralentir/retarder le déstockage du cannabis dans votre organisme.

Pour obtenir un résultat "clean", c'est-à-dire à zéro, nous vous conseillons de faire en sorte de ne plus inhaler la fumée des autres et aussi d'attendre plus de temps avant de refaire un dépistage. Au cas où vous consommeriez du CBD contenant un peu de THC pensez aussi à stopper cette consommation.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 19/02/2021 à 20h01

Merci beaucoup pour votre réponse, je vais quand même me présenté à la commission médicale en jouant la carte de la sincérité en expliquant que je suis effectivement un ancien gros consommateurs mais que cela fait vraiment 1ans que j'ai arrêté sauf que j'ai craqué lors d'une soirée de fête de fin d'année et que cela expliquerait un reste de résidu dans mes urines
Cela m'étonnerait qu'il me met inapte juste pour un tôt aussi bas je pense qu'il savent faire la différence entre une grosse consommation récentes et un reste d'une consommation d'un certain temps.. en tout cas je croise les doigts surtout que je suit réellement sevré depuis un moment.

Cordialement,